

**DÉLIBÉRATION N°2024-04-15-24**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 avril 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Vincent GOUDON ; Gilles SARACCO donne procuration à Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention au Département de la Drôme – Réfection de la voirie suite aux intempéries**

Monsieur le Maire expose que les fortes pluies du 3 mars 2024 ont fortement dégradé deux chemins communaux, chemin de La Gaffe et chemin du Fraysse.

- La Gaffe : ce chemin a été fait il y a plusieurs décennies en enrobé. Les intempéries l'ont fortement détérioré sur 200 m environ. Il est proposé de refaire complètement ce chemin, en pierres compactées, au regard du peu de circulation sur cette voie et par soucis d'économie.
- Le Fraysse : déjà dégradé en 2022 suite à des orages, ce chemin a été partiellement remis en état. Les bas-côtés ont été emportés par les pluies récentes qui se déversent dans les propriétés en contrebas. Ce chemin est fréquenté journalièrement par plusieurs riverains. Il est à reprendre sur une vingtaine de mètres. Il est nécessaire d'améliorer la contrepente pour canaliser l'arrivée des eaux pluviales. C'est la raison pour laquelle il est proposé de privilégier l'enrobé pour une meilleure stabilité dans le temps.

Compte tenu de l'urgence, les travaux devraient débuter la semaine du 22 avril 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Décide** d'accepter les devis de l'entreprise ARTAUD pour un montant total H.T. de 14 336 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention correspondant à 40 % du montant H.T. de travaux auprès du Département de la Drôme, soit 5 734 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Demande** à Monsieur le Maire de transmettre la demande de subvention au Département de la Drôme.

VOTE : 7 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire  
Monique ALLEGRE



Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité le 18 AVR. 2024  
Affiché le 18 AVR. 2024

Le Maire  
Norbert PERRIN

